



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Conservatoires regionaux d'espaces naturels

Question écrite n° 50389

### Texte de la question

En 1991, la reserve parlementaire a ete utilisee pour abonder une ligne budgetaire tres modeste au profit des conservatoires regionaux d'espaces naturels. Cette ligne budgetaire initiale de 1 MF en credits d'etudes a ete abondee par le Parlement en 1990 a hauteur de 3 MF en credits d'investissement, afin de permettre la realisation de programmes de maitrise fonciere sur des espaces naturels prestigieux et menaces dans notre pays. A ce jour, force est de constater que ces credits n'ont toujours pas ete debloques alors que nos conservatoires regionaux ont du prendre des engagements formels vis-a-vis de leurs partenaires, et notamment des Safer. C'est pourquoi M Georges Colombier souhaite demander a M le ministre de l'environnement ce qu'il prevoit d'entreprendre pour pallier cette lacune. Il aimerait par ailleurs connaitre les avancees significatives prevues en la matiere pour 1992.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les conservatoires regionaux d'espaces naturels ont dispose en 1991 sur les credits du ministere de l'environnement de 3 MF sur le chapitre 67-20 article 60 au titre de la reserve parlementaire. L'ensemble de ces credits a ete engage sans que les regulations budgetaires qui sont intervenues en 1991 ne les diminuent. Par ailleurs, s'agissant de la premiere annee d'une demarche nouvelle tant pour les organismes concernes que pour le ministere, il a ete necessaire de definir une politique coherente et ambitieuse, de rassembler les propositions, de definir les priorites et d'instruire les dossiers retenus dans le contexte difficile de la gestion 1991. Deux axes d'intervention ont ete retenus, d'une part la sauvegarde des zones humides particulierement strategiques, ce qui est un enjeu tres important compte tenu des difficultes de l'elevage dans de nombreuses regions et de l'importance des prairies permanentes pour la flore et l'avifaune, d'autre part des biotopes tres sensibles en region mediterraneenne. Le Conseil national de la protection de la nature que j'ai sollicite a donne son accord sur les demarches entreprises au vu des propositions definitives des conservatoires dont je n'ai disposees qu'au milieu de 1991. Les credits de paiement n'ont ete engages que sur les operations pour lesquelles le ministere avait une certitude de mise en oeuvre pour ne pas les perdre dans les mecanismes budgetaires. Les operations bien engagees et qui ont ete reportees au debut de 1992 seront prioritaires pour etre payees au debut de 1992.

### Données clés

**Auteur :** [M. Colombier Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50389

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 1991, page 4750